

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/42 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/20	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le quinze juin deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/06/2020

M. Yann DUGARD est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Françoise PAYEN et Messieurs Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Jean Pierre CORNEILLE, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représentés : Mme Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Mme Agnès MERCIER donne pouvoir à M. Yann DUGARD

OBJET : APPLICATION DE TARIFS REDUITS AU PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la délibération n°DC2019/102 du Conseil communautaire du 16/10/2019 confiant délégation au Bureau pour fixer les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2019/51 du Bureau du 11/12/2020 fixant les tarifs de la billetterie pour la saison 2020 ;

Considérant la crise sanitaire et la réouverture du Parc Argonne Découverte au 24/06/2020 avec une offre amoindrie (pas de spectacles d'oiseaux, ni d'animations) ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE que des tarifs réduits seront appliqués à tous les visiteurs comme suit, à compter du 24/06/2020 :
 - Entrée adulte : 12 € au lieu de 14 €
 - Entrée enfant : 9 € au lieu de 10 €
- CHARGE le Président de mettre fin à l'application de cette décision dès lors que le contexte sanitaire et l'offre d'animations le permettront.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

18 JUIN 2020